

FCP de droit français

**DNCA CONVERTIBLES
EUROPE**

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : DNCA FINANCE

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Mazars

DNCA FINANCE - 19 place Vendôme - 75001 - Paris

Sommaire

Pages

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	7
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe (s)	47
Caractéristiques de l'OPC (suite)	48
Information SFDR	60

Document d'informations clés DNCA CONVERTIBLES EUROPE (LE "FONDS")



Classe : I NPF - ISIN : FR0010171678

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	DNCA Convertibles Europe (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du produit :	DNCA FINANCE (la "Société de Gestion")
ISIN :	FR0010171678
Site web :	www.dnca-investments.com
Téléphone :	+33 1 58 62 55 00

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de DNCA FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

DNCA FINANCE est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est valable à partir du 1 septembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le Fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Fonds est constitué pour une durée de 99 ans. Il a été agréé par l'AMF le 31/03/2017 et lancé le 08/12/2017. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est le Refinitiv Europe Focus Hedged EUR, qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement du Fonds repose sur la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière et extra-financière, (ii) construction du portefeuille selon une approche « Top down » et (iii) Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Le portefeuille de Le Fonds investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à des bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir des investissements libellés en devises autres que l'Euro. Le risque de change est systématiquement couvert par le gérant. Bien que l'intention soit de se rapprocher d'une couverture intégrale, une couverture parfaite n'est pas possible et le portefeuille pourra être sur ou sous-couvert durant certaines périodes. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de Le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 4 ans.

AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est Caceis Bank.

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Les sommes distribuables (résultat net et plus ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année.

La valeur liquidative par action est disponible sur www.dnca-investments.com et auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 4 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :
Exemple d'investissement

4 ans
EUR 10 000

Si vous sortez après
1 an

Si vous sortez après
4 ans

Scénarios

Minimum	I n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 6 900 -31.0%	EUR 6 650 -9.7%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 090 -19.1%	EUR 8 120 -5.1%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2021 et octobre 2022.
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 240 2.4%	EUR 10 820 2.0%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2017 et mai 2021.
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 11 380 13.8%	EUR 12 590 5.9%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2013 et mai 2017.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si DNCA FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez CACEIS Bank. et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	EUR 147	EUR 639
Incidence des coûts annuels (*)	1.5%	1.5%

Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.5% avant déduction des coûts et de 2.0% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	1.00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 100
Coûts de transaction	0.47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 47
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

Le RHP a été choisi pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance du RHP ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès de la Société de Gestion du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

DNCA FINANCE, 19 Place Vendôme, 75001 Paris

dnca@dnca-investments.com

www.dnca-investments.com

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce Fonds, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion ou en ligne à l'adresse www.dnca-investments.com.

Les performances passées et les scénarios de performance précédents sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01/01/2023 :

- Mise en conformité avec la réglementation PRIIPS.

01/09/2023 :

- Mise à jour réglementaire de la trame de l'annexe précontractuelle SFDR la proportion minimale d'investissement durable pour les activités liées à l'énergie nucléaire et le gaz fossile.

3. RAPPORT DE GESTION

Point sur l'année 2023 écoulée

Cette année a été sous le signe des taux. En effet, les marchés financiers ont évolué selon les anticipations sur la hausse ou non des taux des banques centrales.

Dès le début d'année, les marchés étaient euphoriques, soutenus par les bénéfices des entreprises et une activité économique forte. L'inflation sujet inquiétant est restée forte mais elle a été neutre pour les entreprises qui conservent leur marge. Puis les faillites bancaires aux Etats-Unis comme le rachat forcé de Crédit Suisse par UBS ont changé la tendance. Les taux ont alors augmenté sur une bonne partie de l'année. Le scénario des investisseurs est passé de ralentissement « soft » à une récession économique. Cependant vers la fin de l'année, les données publiées ont confirmé que la baisse de l'inflation était visible. Les banques centrales ont alors annoncé qu'elles étaient sensibles à cette évolution et les scénarios d'une pause voire une baisse des taux plus tôt que prévu ont repris le dessus. A partir de fin octobre, les marchés financiers ont réagi très positivement à cette situation. Les actions terminent 2023 sur une hausse de 12,73% (indice Stoxx600) avec les « Bunds » allemands 10 ans en baissé pour atteindre 2%, soient 60 pb¹ en dessous du début d'année.

En Asie la Chine est empêtrée dans son marasme immobilier et les mesures prises par le gouvernement ne parviennent pas à rassurer les investisseurs.

Les « spreads » de crédit se sont globalement resserrés de 160pb pour l'indice des CDS X-Over 5 ans à 313 pb. Seule la volatilité implicite des obligations convertibles a baissé sur les niveaux historiquement bas de 29%.

A l'inverse de 2022, en 2023, le rebond des marchés financiers a été favorable aux obligations convertibles grâce à l'appréciation de ses principaux moteurs de performance (actions, taux, crédit).

Le marché primaire avec 12 milliards d'émission a été dynamique et reste prometteur pour 2024.

En 2023, le fonds DNCA CONVERTIBLES EUROPE affiche une performance de :

- Part R : +5,95%
- Part I NPF : +6,63%
- Part ID : +6,74%
- Part IC : +6,77 %

Contre +5,37% pour son indicateur de référence Refinitiv Europe Focus CB hedgé euro calculé coupons réinvestis.

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Sur la période, les meilleures performances du portefeuille ont été Nexi 0% 2028, Safran 0% 2028 et Besi 1.875% 2029. A l'inverse, le fonds a pâti de son exposition aux souches QIAGEN 1% 2024, QIAGEN 0% 2027 et Meyer Burger 3.75% 2029.

Sur la période les trois principales entrées dans le portefeuille ont été : Safran 0% 2028, QIAGEN 0% 2027 et SPIE 2% 2028. Les trois principales sorties sont : Atos 0% 2024, Cellnex 1.50% 2026 et Safran 0.875% 2027.

En fin de période, le niveau des liquidités (y compris les OPCVM monétaires) s'établit à 5,7% du portefeuille et l'actif net s'établit à 302 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	134 412 713,85
Cessions	205 888 942,14

¹ Points de base

Les perspectives pour 2024

La réaction des obligations convertibles aux facteurs crédit et action, illustre la capacité de rebond de la classe d'actif qui intègre toujours une décote absolue et relative. La vigueur du marché primaire en 2023 est un indicateur clé qui témoigne de l'appétit retrouvé par les sociétés envers la classe d'actif. De plus, les écarts de coûts entre dette classique et dette hybride sont toujours trop importants (particulièrement sur les segments à hauts rendements et non notés) et rendent la classe d'actif indispensable dans les choix de refinancement des murs de dettes. Cette dynamique devrait s'accroître en 2024 avec des conditions favorables pour les investisseurs.

Dans cet environnement, le portefeuille est positionné pour capter un rebond du marché action tout en restant agile. La part de la trésorerie de l'ordre de 10% permettra de profiter de toute opportunité sur le primaire.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	46 486 971,61	33 695 467,27
OSTRUM GLOBAL CONVER BONDS SIA (USD)		15 426 930,34
OSTRUM GLOBAL CONVER BONDS IA (HEUR)	10 860 000,00	3 833 550,00
SIKA AG 0.15% 06-05-23 CV		10 739 760,88
ATOS SE ZCP 06-11-24 CV		9 835 475,00
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV		9 486 330,96
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV		8 728 545,80
JPMORGAN CHASE BANK N A ZCP 10-06-24		8 717 718,00
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV		8 542 646,00
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	8 529 000,00	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **77 510 533,90**

- o Change à terme : 50 540 305,10
- o Future : 22 808 000,00
- o Options : 4 162 228,80
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

REGLEMENTATION SFTR EN EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

PROCÉDURE DE BEST SÉLECTION

Conformément à l'article 314-72 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection/Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La politique est disponible sur le site internet <http://www.dncafinance.com>

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires prenant en compte des critères objectifs tels que la qualité de la recherche, du suivi commercial et de l'exécution a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de DNCA Finance à l'adresse suivante :

www.dnca-investments.com.

(rubrique « nos engagements », « La politique de sélection des intermédiaires/contreparties »).

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site www.dnca-investments.com.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site www.dnca-investments.com et au siège social de DNCA Finance.

INTÉGRATION DE CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc...) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc...) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"². Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du fonds.

L'ensemble des contraintes liées à l'ISR qui s'impose au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



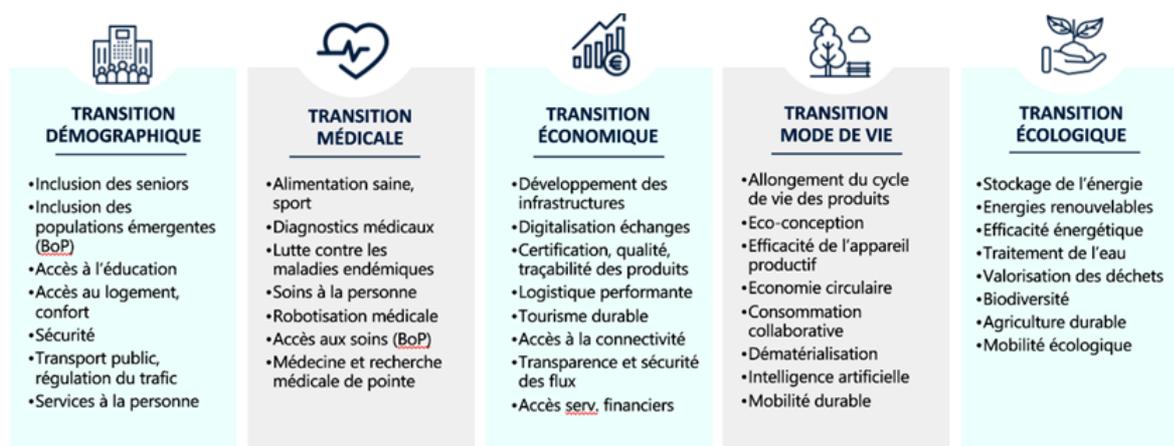
Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

² « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

I. Préambule

La politique de rémunération mise en oeuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA /2016/411 et ESMA/2016/575) en dates respectivement du 31 mars 2016 et du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.
- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA
- la Direction de la gestion
- l'équipe ISR (gérants et analystes)
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.

Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.

Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait

justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.

En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés

6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 32,2 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 15,3 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 16,9 millions d'euros :
 - ✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 4,3 millions d'euros ;
 - ✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 12,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2023 a été de 170.

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

DNCA Finance
19, Place Vendôme
75001 PARIS

sur le site internet : <http://www.dnca-investments.com>

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP DNCA CONVERTIBLES EUROPE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

FCP DNCA CONVERTIBLES EUROPE

19, Place Vendôme
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP DNCA CONVERTIBLES EUROPE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA CONVERTIBLES EUROPE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2024.04.24
09:41:14 +02'00'

Bertrand DESPORTES

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	298 654 235,14	354 355 463,32
Actions et valeurs assimilées	3 805 340,15	5 953 469,20
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 805 340,15	5 953 469,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	273 593 635,60	327 600 575,89
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	273 593 635,60	327 600 575,89
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	20 453 089,64	18 016 558,33
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 453 089,64	18 016 558,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	802 169,75	2 784 859,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	802 169,75	2 784 859,90
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	50 619 984,01	75 444 857,59
Opérations de change à terme de devises	50 540 305,10	74 583 961,37
Autres	79 678,91	860 896,22
COMPTES FINANCIERS	4 577 870,58	16 407 301,07
Liquidités	4 577 870,58	16 407 301,07
TOTAL DE L'ACTIF	353 852 089,73	446 207 621,98

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	303 808 181,74	386 245 386,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	56 726,40	-12 945 139,99
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 071 584,18	-1 763 550,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	302 793 323,96	371 536 695,73
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	160 989,72	1 184 559,88
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	160 989,72	1 184 559,88
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	160 989,72	1 184 559,88
Autres opérations		
DETTES	50 897 135,17	73 486 366,37
Opérations de change à terme de devises	50 658 738,82	73 198 876,86
Autres	238 396,35	287 489,51
COMPTES FINANCIERS	640,88	
Concours bancaires courants	640,88	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	353 852 089,73	446 207 621,98

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323		28 937 500,00
FGBL BUND 10A 0323		3 987 900,00
EURO BUND 0324	13 722 000,00	
EURO STOXX 50 0324	9 086 000,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
IBERDROLA SA 06/2023 CALL 10.5		10 690 086,50
KERING 06/2023 CALL 520		3 290 460,00
LVMH 03/2024 CALL 920	343 324,80	
KERING 03/2024 CALL 560	38 902,50	
IBERDROLA SA 06/2025 CALL 11.5	3 780 001,50	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	143 719,61	22 899,51
Produits sur actions et valeurs assimilées		123 249,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 669 257,22	1 284 104,94
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 812 976,83	1 430 253,68
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		570,45
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	15 395,00	39 637,25
Autres charges financières		
TOTAL (2)	15 395,00	40 207,70
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 797 581,83	1 390 045,98
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 069 069,49	3 367 167,22
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 271 487,66	-1 977 121,24
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	199 903,48	213 570,71
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 071 584,18	-1 763 550,53

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Portefeuille titres

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Les valeurs mobilières et les opérations à terme fermes ou conditionnelles détenues en portefeuille sont estimées de la façon suivante :

Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs françaises :

- Du comptant, système règlement différé : Sur la base du dernier cours
- Du marché libre O.T.C. : Sur la base du dernier cours connu.

Les valeurs étrangères :

- Cotées et déposées à Paris sur la base du dernier cours.
- Non cotées et non déposées à Paris sur la base du dernier cours connu pour celles du continent Européen sur la base du dernier cours connu pour les autres.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les OAT :

Sont valorisées à partir du cours du milieu de fourchette d'un contributeur (SVT sélectionné par le Trésor français), alimenté par un serveur d'information. Ce cours fait l'objet d'un contrôle de fiabilité grâce à un rapprochement avec les cours de plusieurs autres SVT.

Les O.P.C.V.M./FIA :

Ils sont valorisés au dernier prix de rachat ou à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables :

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres titres de créances négociables à taux fixe : titres négociables à court terme (certificats de dépôts, billets de trésorerie) bons des institutions financières sont évalués sur la base du prix de marché,

En l'absence de prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur).

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les opérations sur les marchés à terme fermes :

Sur la base du cours de compensation.

Les opérations sur les marchés à terme conditionnelles :

Sur la base du dernier cours.

Les swaps :

Les « asset swaps » sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » de crédit de l'émetteur indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de taux observées.

Les instruments complexes comme les « CDS », les « SES » ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au prix de marché à partir des courbes de change à terme observées.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante :

Engagements sur marchés à terme fermes :

- Futures

Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le MATIF qui est enregistré pour sa valeur nominale.

- Engagements sur contrats d'échange

a) De taux

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois

Adossés: nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

Non adossés : nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts)

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois

Adossés :

Taux fixe / Taux variable

Evaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable / Taux fixe

Evaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

Non adossés :

Taux fixe / Taux variable

Evaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché

Taux variable / Taux fixe

Evaluation de la jambe à taux variable au prix du marché

b) Autres contrats d'échange

Ils seront évalués à la valeur de marché.

Engagements sur marchés à terme conditionnels :

L'engagement est égal à la traduction de l'option en équivalent sous-jacent.

Les cours étrangers sont convertis en euro selon le cours des devises au jour de l'évaluation.

Mécanisme d'ajustement (« Swing Pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement (à compter du 27 juillet 2015)

En date du 27 juillet 2015, la société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part R : 1,60% TTC Taux maximum Part I NPF : 1% TTC Taux maximum Part IC et Parts ID : 0,85% TTC Taux maximum Part N : 0,90% TTC Taux Maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction en fonction de la clé de répartition entre les différents prestataires	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Pour les parts R, IC, ID, N 20% TTC de la surperformance positive du FCP par rapport à son indice de référence. Part IC-NPF : Néant

Commission de surperformance :

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée. 20% TTC représente la différence entre l'actif du fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice ECI – Europe EUR-H (Exane Convertible Index Europe), Dividendes nets réinvestis (DNR) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er janvier 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.....

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA CONVERTIBLES EUROPE R	Capitalisation	Capitalisation
Parts DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	371 536 695,73	307 348 707,56
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	28 590 134,85	216 103 353,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-119 512 710,03	-90 906 417,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 010 862,15	5 240 670,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 009 497,02	-18 956 219,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	10 171 271,62	8 887 747,87
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 521 525,38	-12 484 415,42
Frais de transactions	-52 310,51	-32 538,71
Différences de change	-2 012 707,95	4 041 127,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	27 847 536,10	-46 754 607,08
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 120 130,73	-26 727 405,37
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	26 727 405,37	-20 027 201,71
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-1 982 937,94	1 026 114,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-956 823,50	1 026 114,44
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 026 114,44	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 271 487,66	-1 977 121,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		292,14 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	302 793 323,96	371 536 695,73

(*) 30/12/2022 : soulte de fusion avec le FCP DNCA CONVERTIBLES EURO pour 251.07 euros le 02/06/2022 et soulte de fusion avec le FCP FRUCTI CONVERTIBLES EUROPE pour 41,07 euros le 11/08/2022.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	273 593 635,60	90,36
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	273 593 635,60	90,36
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	9 086 000,00	3,00
Taux	13 722 000,00	4,53
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	22 808 000,00	7,53
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	4 162 228,80	1,37
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	4 162 228,80	1,37

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	273 593 635,60	90,36						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 577 870,58	1,51
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							640,88	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	13 722 000,00	4,53						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	9 992 312,82	3,30	5 688 923,38	1,88	107 372 352,59	35,46	127 107 389,98	41,98	23 432 656,83	7,74
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 577 870,58	1,51								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	640,88									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									13 722 000,00	4,53
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées							3 805 340,15	1,26
Obligations et valeurs assimilées			31 103 388,00	10,27	6 830 173,07	2,26	7 015 202,01	2,32
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances			1 596 690,77	0,53				
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes			31 638 980,67	10,45	6 716 288,73	2,22	6 948 478,00	2,29
Comptes financiers						640,88		
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 596 690,77
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	48 943 614,33
	Dépôts de garantie en espèces	79 213,10
	Collatéraux	310,13
	Autres créances	155,68
TOTAL DES CRÉANCES		50 619 984,01
DETTES		
	Vente à terme de devise	49 054 028,11
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 604 710,71
	Rachats à payer	19 134,42
	Frais de gestion fixe	219 236,40
	Frais de gestion variable	25,53
TOTAL DES DETTES		50 897 135,17
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-277 151,16

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 285,2722	12 843 950,54
Parts rachetées durant l'exercice	-3 595,3780	-35 693 389,19
Solde net des souscriptions/rachats	-2 310,1058	-22 849 438,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 839,8629	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 120,0000	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF		
Parts souscrites durant l'exercice	94,1961	15 251 606,70
Parts rachetées durant l'exercice	-513,4629	-82 531 506,17
Solde net des souscriptions/rachats	-419,2668	-67 279 899,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	649,2062	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R		
Parts souscrites durant l'exercice	3 085,9084	494 577,61
Parts rachetées durant l'exercice	-8 046,6061	-1 287 814,67
Solde net des souscriptions/rachats	-4 960,6977	-793 237,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 343,9895	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 249 167,39 0,85 25,53
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 381 265,90 0,85
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 303 004,84 1,00
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1 35 605,83 1,60

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			20 453 089,64
	LU2595402327	DNCA INV-GLOB CONVRT-CLIEUR	7 534 800,00
	FR0010885236	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	12 918 289,64
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			20 453 089,64

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 071 584,18	-1 763 550,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-1 071 584,18	-1 763 550,53

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-398 396,64	-431 687,25
Total	-398 396,64	-431 687,25

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-130 422,58	-200 652,82
Total	-130 422,58	-200 652,82

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-458 959,54	-1 024 484,58
Total	-458 959,54	-1 024 484,58

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-83 805,42	-106 725,88
Total	-83 805,42	-106 725,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	56 726,40	-12 945 139,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	56 726,40	-12 945 139,99

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	25 970,17	-853 856,48
Total	25 970,17	-853 856,48

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 211,59	-2 406 484,75
Total	9 211,59	-2 406 484,75

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	19 669,11	-9 205 504,92
Total	19 669,11	-9 205 504,92

	29/12/2023	30/12/2022
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 875,53	-479 293,84
Total	1 875,53	-479 293,84

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	333 150 999,60	308 437 315,93	307 348 707,56	371 536 695,73	302 793 323,96
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC en EUR					
Actif net				154 254 766,70	141 145 325,46
Nombre de titres				16 149,9687	13 839,8629
Valeur liquidative unitaire				9 551,39	10 198,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-52,87	1,87
Capitalisation unitaire sur résultat				-26,72	-28,78
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID en EUR					
Actif net	48 905 301,69	53 671 599,42	52 131 786,22	43 298 396,82	46 217 916,01
Nombre de titres	4 120,0000	4 305,0000	4 120,0000	4 120,0000	4 120,0000
Valeur liquidative unitaire	11 870,21	12 467,27	12 653,34	10 509,31	11 217,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	285,31	191,51	392,61	-584,09	2,23
Capitalisation unitaire sur résultat	-35,98	-55,43	-65,07	-48,70	-31,65
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF en EUR					
Actif net	284 134 642,18	254 633 427,17	254 920 812,37	165 415 759,41	107 167 376,27
Nombre de titres	1 617,6847	1 382,3002	1 365,5646	1 068,4730	649,2062
Valeur liquidative unitaire	175 642,78	184 209,93	186 677,95	154 815,10	165 074,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4 218,87	2 829,22	5 801,64	-8 615,57	30,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-914,94	-1 067,49	-1 237,09	-958,83	-706,95

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R en EUR					
Actif net	111 055,73	132 289,34	296 108,97	8 567 772,80	8 262 706,22
Nombre de titres	620,4787	709,0030	1 575,5412	55 304,6872	50 343,9895
Valeur liquidative unitaire	178,98	186,58	187,94	154,91	164,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,30	2,86	5,86	-8,66	0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,97	-2,14	-2,38	-1,92	-1,66

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
SUEDE				
VOLVO AB-B-	SEK	161 876	3 805 340,15	1,25
TOTAL SUEDE			3 805 340,15	1,25
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 805 340,15	1,25
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 805 340,15	1,25
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE 0.25% 23-01-24	EUR	8 000 000	7 976 753,04	2,63
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	4 200 000	4 530 655,15	1,50
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	8 000 000	7 838 669,51	2,59
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	3 500 000	3 128 886,39	1,03
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	EUR	3 000 000	3 136 395,82	1,04
RAG STIFTUNG ZCP 17-06-26 CV	EUR	6 500 000	6 100 802,50	2,01
TOTAL ALLEMAGNE			32 712 162,41	10,80
AUTRICHE				
AMS AGA 2.125% 03-11-27 CV	EUR	6 500 000	5 188 274,82	1,72
VOESTALPHOL AG 2.75% 28-04-28	EUR	2 000 000	1 979 248,31	0,65
TOTAL AUTRICHE			7 167 523,13	2,37
BELGIQUE				
GRUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	4 000 000	3 900 588,42	1,29
TOTAL BELGIQUE			3 900 588,42	1,29
DANEMARK				
GN GREAT NORDIC LTD AS ZCP 21-05-24	EUR	2 000 000	1 959 710,00	0,65
TOTAL DANEMARK			1 959 710,00	0,65
ESPAGNE				
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	EUR	8 000 000	9 893 436,72	3,26
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	11 300 000	12 103 501,63	4,00
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	EUR	6 500 000	5 801 066,07	1,92
TOTAL ESPAGNE			27 798 004,42	9,18
FRANCE				
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	EUR	160 000	7 683 360,00	2,53
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	EUR	5 000 000	6 016 175,00	1,99
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	EUR	63 000	4 173 718,50	1,37
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	EUR	6 300 000	8 159 646,39	2,69
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	60 000	4 218 150,00	1,40
NEOEN 2.875% 14-09-27 CV	EUR	4 200 000	3 962 100,12	1,31
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	40 000	1 594 360,00	0,53
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	EUR	20 000	3 272 950,00	1,08
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	EUR	90 000	16 841 070,00	5,56
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	36 000	7 053 390,00	2,33

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	EUR	3 000 000	3 248 722,42	1,07
SELENA SARL ZCP 25-06-25 CV	EUR	40	3 775 540,00	1,25
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	37 000	6 978 829,00	2,31
SPIE 2.0% 17-01-28 CV	EUR	6 800 000	7 138 247,11	2,36
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	294 000	9 176 916,00	3,03
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	88 174	2 616 387,10	0,87
TOTAL FRANCE			95 909 561,64	31,68
IRLANDE				
GLANBIA CO OPERATIVE SOCIETY 1.875% 27-01-27	EUR	1 600 000	1 638 139,48	0,54
TOTAL IRLANDE			1 638 139,48	0,54
ITALIE				
ENI 2.95% 14-09-30 CV EMTN	EUR	3 000 000	3 182 945,16	1,06
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	14 700 000	12 769 816,50	4,22
PIRELLI C ZCP 22-12-25 CV	EUR	6 500 000	6 432 855,00	2,12
PRYSMIAN 0.0000010% 02-02-26	EUR	10 300 000	11 397 516,50	3,76
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	EUR	2 500 000	2 715 610,30	0,90
TOTAL ITALIE			36 498 743,46	12,06
LUXEMBOURG				
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	EUR	5 000 000	4 928 856,69	1,62
TOTAL LUXEMBOURG			4 928 856,69	1,62
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE 2.625% 24-02-26	EUR	2 000 000	2 046 460,55	0,68
TOTAL MEXIQUE			2 046 460,55	0,68
PAYS-BAS				
BASIC FIT NV 1.5% 17-06-28 CV	EUR	5 500 000	4 987 959,47	1,64
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	EUR	2 200 000	2 989 336,74	0,99
DUFREY ONE BV 0.75% 30-03-26 CV	CHF	4 600 000	4 679 721,95	1,54
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 0.625% 09-02-28	EUR	2 700 000	2 043 796,33	0,67
JUST EAT TAKEAWAYCOM NV 2.25% 25-01-24	EUR	2 000 000	2 015 559,78	0,67
MERRILL LYNCH BV ZCP 30-01-26	EUR	2 000 000	2 048 470,00	0,68
QIAGEN NV 1.0% 13-11-24 CV	USD	4 000 000	3 729 213,38	1,23
QIAGEN NV ZCP 17-12-27 CV	USD	16 600 000	13 603 389,31	4,50
TOTAL PAYS-BAS			36 097 446,96	11,92
ROYAUME-UNI				
JET2 1.625% 10-06-26 CV	GBP	4 500 000	5 042 853,94	1,66
WH SMITH 1.625% 07-05-26 CV	GBP	1 700 000	1 787 319,13	0,59
TOTAL ROYAUME-UNI			6 830 173,07	2,25
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-25	USD	3 400 000	3 720 286,06	1,23
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	USD	9 200 000	10 050 499,25	3,32
SWISS PRIME SITE AG 0.325% 16-01-25	CHF	2 200 000	2 335 480,06	0,77
TOTAL SUISSE			16 106 265,37	5,32
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			273 593 635,60	90,36
TOTAL Obligations et valeurs assimilées Organismes de placement collectif			273 593 635,60	90,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	EUR	122	12 918 289,64	4,27
TOTAL FRANCE			12 918 289,64	4,27
LUXEMBOURG				
DNCA INV-GLOB CONVRT-CLIEUR	EUR	65 000	7 534 800,00	2,49
TOTAL LUXEMBOURG			7 534 800,00	2,49
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			20 453 089,64	6,76
TOTAL Organismes de placement collectif			20 453 089,64	6,76
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BUND 0324	EUR	-100	-160 989,72	-0,05
EURO STOXX 50 0324	EUR	-200	93 599,97	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-67 389,75	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-67 389,75	-0,02
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
IBERDROLA SA 06/2025 CALL 11.5	EUR	5 500	621 500,00	0,21
KERING 03/2024 CALL 560	EUR	75	1 950,00	
LVMH 03/2024 CALL 920	EUR	90	17 730,00	
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			641 180,00	0,21
TOTAL Engagements à terme conditionnels			641 180,00	0,21
TOTAL Instrument financier à terme			573 790,25	0,19
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	67 389,78	67 389,78	0,02
TOTAL Appel de marge			67 389,78	0,02
Créances			50 619 984,01	16,72
Dettes			-50 897 135,17	-16,81
Comptes financiers			4 577 229,70	1,51
Actif net			302 793 323,96	100,00

Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE ID	EUR	4 120,0000	11 217,94	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE IC	EUR	13 839,8629	10 198,46	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE NPF	EUR	649,2062	165 074,48	
Part DNCA CONVERTIBLES EUROPE R	EUR	50 343,9895	164,12	

7. ANNEXE(S)

Document d'informations clés

DNCA CONVERTIBLES EUROPE (LE "FONDS")



Classe : IC EUR CAP - ISIN : FR0010369827

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	DNCA Convertibles Europe (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du produit :	DNCA FINANCE (la "Société de Gestion")
ISIN :	FR0010369827
Site web :	www.dnca-investments.com
Téléphone:	+33 1 58 62 55 00

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de DNCA FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

DNCA FINANCE est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est valable à partir du 1 septembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le Fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Fonds est constitué pour une durée de 99 ans. Il a été agréé par l'AMF le 31/03/2017 et lancé le 08/12/2017. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est le Refinitiv Europe Focus Hedged EUR, qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement du Fonds repose sur la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière et extra-financière, (ii) construction du portefeuille selon une approche « Top down » et (iii) Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Le portefeuille de Le Fonds investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à des bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir des investissements libellés en devises autres que l'Euro. Le risque de change est systématiquement couvert par le gérant. Bien que l'intention soit de se rapprocher d'une couverture intégrale, une couverture parfaite n'est pas possible et le portefeuille pourra être sur ou sous-couvert durant certaines périodes. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de Le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 4 ans.

AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est Caceis Bank.

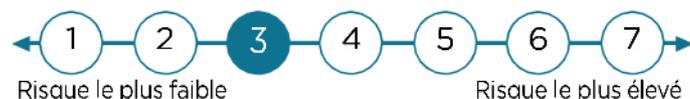
Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Les sommes distribuables (résultat net et plus ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année.

La valeur liquidative par action est disponible sur www.dnca-investments.com et auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 4 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement	4 ans EUR 10 000		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	

Scénarios

Minimum	I n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 6 900 -31.0%	EUR 6 650 -9.7%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 110 -18.9%	EUR 8 130 -5.0%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2021 et octobre 2022.
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 250 2.5%	EUR 10 890 2.1%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2017 et mai 2021.
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 11 400 14.0%	EUR 12 670 6.1%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2013 et mai 2017.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si DNCA FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez CACEIS BANK, et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	EUR 132	EUR 575
Incidence des coûts annuels (*)	1.3%	1.3%

Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.4% avant déduction des coûts et de 2.1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	0.85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 85
Coûts de transaction	0.47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 47
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance positive par rapport à l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged EUR	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

Le RHP a été choisi pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance du RHP ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès de la Société de Gestion du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

[DNCA FINANCE, 19 Place Vendôme, 75001 Paris](https://www.dnca-finance.com)

dnca@dnca-investments.com

www.dnca-investments.com

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce Fonds, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion ou en ligne à l'adresse www.dnca-investments.com.

Les performances passées et les scénarios de performance précédents sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Document d'informations clés

DNCA CONVERTIBLES EUROPE (LE "FONDS")



Classe : N - ISIN : FR0013299179

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	DNCA Convertibles Europe (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du produit :	DNCA FINANCE (la "Société de Gestion")
ISIN :	FR0013299179
Site web :	www.dnca-investments.com
Téléphone:	+33 1 58 62 55 00

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de DNCA FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

DNCA FINANCE est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est valable à partir du 1 septembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le Fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Fonds est constitué pour une durée de 99 ans. Il a été agréé par l'AMF le 31/03/2017 et lancé le 08/12/2017. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est le Refinitiv Europe Focus Hedged EUR, qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement du Fonds repose sur la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière et extra-financière, (ii) construction du portefeuille selon une approche « Top down » et (iii) Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Le portefeuille de Le Fonds investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à des bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir des investissements libellés en devises autres que l'Euro. Le risque de change est systématiquement couvert par le gérant. Bien que l'intention soit de se rapprocher d'une couverture intégrale, une couverture parfaite n'est pas possible et le portefeuille pourra être sur ou sous-couvert durant certaines périodes. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de Le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 4 ans.

AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est Caceis Bank.

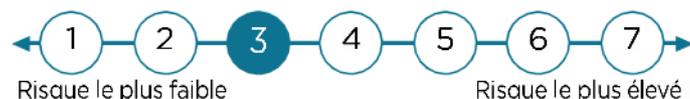
Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Les sommes distribuables (résultat net et plus ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année.

La valeur liquidative par action est disponible sur www.dnca-investments.com et auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 4 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement	4 ans EUR 10 000	
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans

Scénarios

Minimum	I n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 6 900 -31.0%	EUR 6 650 -9.7%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 150 -18.5%	EUR 8 200 -4.8%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2021 et octobre 2022.
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 250 2.5%	EUR 10 860 2.1%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2017 et mai 2021.
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 11 390 13.9%	EUR 12 640 6.0%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2013 et mai 2017.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si DNCA FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez CACEIS BANK, et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	EUR 390	EUR 688
Incidence des coûts annuels (*)	3.9%	1.6%

Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.7% avant déduction des coûts et de 2.1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	0.90% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 90
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 0
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance positive par rapport à l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged EUR	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

Le RHP a été choisi pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance du RHP ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès de la Société de Gestion du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

DNCA FINANCE, 19 Place Vendôme, 75001 Paris

dnca@dnca-investments.com

www.dnca-investments.com

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce Fonds, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion ou en ligne à l'adresse www.dnca-investments.com.

Les performances passées et les scénarios de performance précédents sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Document d'informations clés DNCA CONVERTIBLES EUROPE (LE "FONDS")



Classe : ID - ISIN : FR0011310192

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	DNCA Convertibles Europe (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du produit :	DNCA FINANCE (la "Société de Gestion")
ISIN :	FR0011310192
Site web :	www.dnca-investments.com
Téléphone:	+33 1 58 62 55 00

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de DNCA FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

DNCA FINANCE est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est valable à partir du 1 septembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le Fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Fonds est constitué pour une durée de 99 ans. Il a été agréé par l'AMF le 31/03/2017 et lancé le 08/12/2017. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est le Refinitiv Europe Focus Hedged EUR, qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement du Fonds repose sur la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière et extra-financière, (ii) construction du portefeuille selon une approche « Top down » et (iii) Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Le portefeuille de Le Fonds investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à des bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir des investissements libellés en devises autres que l'Euro. Le risque de change est systématiquement couvert par le gérant. Bien que l'intention soit de se rapprocher d'une couverture intégrale, une couverture parfaite n'est pas possible et le portefeuille pourra être sur ou sous-couvert durant certaines périodes. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de Le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et à percevoir des revenus réguliers et qui souhaitent conserver leur investissement sur 4 ans.

AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est Caceis Bank.

Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Les revenus sont distribués.

La valeur liquidative par action est disponible sur www.dnca-investments.com et auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 4 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée :	4 ans		
Exemple d'investissement	EUR 10 000		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	

Scénarios

Minimum	I n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 6 910 -30.9%	EUR 6 650 -9.7%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 100 -19.0%	EUR 8 130 -5.0%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2021 et octobre 2022.
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 240 2.1%	EUR 10 860 2.1%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2017 et mai 2021.
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 11 400 14.0%	EUR 12 590 5.9%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2013 et mai 2017.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si DNCA FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez CACEIS BANK, et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	EUR 132	EUR 574
Incidence des coûts annuels (*)	1.3%	1.3%

Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.4% avant déduction des coûts et de 2.1% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	EUR 0
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	0.85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 85
Coûts de transaction	0.47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 47
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance positive par rapport à l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged EUR	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

Le RHP a été choisi pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance du RHP ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès de la Société de Gestion du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

DNCA FINANCE, 19 Place Vendôme, 75001 Paris

dnca@dnca-investments.com

www.dnca-investments.com

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce Fonds, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion ou en ligne à l'adresse www.dnca-investments.com.

Les performances passées et les scénarios de performance précédents sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Document d'informations clés

DNCA CONVERTIBLES EUROPE (LE "FONDS")



Classe : R - ISIN : FR0010678359

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :	DNCA Convertibles Europe (le "Fonds")
Nom de l'initiateur du produit :	DNCA FINANCE (la "Société de Gestion")
ISIN :	FR0010678359
Site web :	www.dnca-investments.com
Téléphone :	+33 1 58 62 55 00

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de DNCA FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

DNCA FINANCE est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est valable à partir du 1 septembre 2023.

En quoi consiste ce produit ?

TYPE

Le Fonds est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué en Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

DURÉE

Le Fonds est constitué pour une durée de 99 ans. Il a été agréé par l'AMF le 31/03/2017 et lancé le 08/12/2017. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.

OBJECTIFS

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à celle du marché européen des obligations convertibles notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables, sur une durée minimale de placement recommandée de 4 ans. Son indicateur de référence est le Refinitiv Europe Focus Hedged EUR, qui représente le marché des obligations convertibles européennes. Il inclut les coupons.

La politique d'investissement du Fonds repose sur la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (c'est-à-dire dépendante de l'appréciation de l'évolution des marchés par le gérant) au sein de l'univers des obligations convertibles européennes. Le choix du gérant s'effectue après une analyse des marchés actions et des marchés obligations. Le gérant détermine ses investissements en fonction de critères macro-économiques, mais également en fonction de l'analyse de la qualité des sociétés composant son univers d'investissement. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariales (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) Sélection de l'univers d'investissement conjuguant une approche financière et extra-financière, (ii) construction du portefeuille selon une approche « Top down » et (iii) Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs. Le Fonds bénéficie du label ISR.

Le portefeuille de Le Fonds investit au moins 60% de son actif net en obligations européennes convertibles, échangeables, à des bons de souscription d'actions, de titres participatifs et titres de créances d'émetteurs européens négociés sur les marchés des pays membres de l'OCDE. Le solde peut être investi en titres émis par des émetteurs en dehors de l'Europe. La Société de Gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie. En plus de cette évaluation, l'univers de gestion sera constitué à hauteur de 30% minimum en titres notés Investment Grade ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion. A défaut de notation de ces titres, la notation de l'émetteur sera retenue. Le portefeuille pourra également comporter des titres appartenant à l'univers High Yield ou titres dits spéculatifs et présentant une notation inférieure à BBB-/Baa3 selon Standard & Poor's, Moody's ou Fitch Ratings ou toute notation équivalente selon l'analyse de la Société de Gestion, ou des titres ne présentant pas de notation émise par une agence de notation, dans une limite maximum de 70% de l'actif net du portefeuille.

Enfin, le portefeuille peut détenir des investissements libellés en devises autres que l'Euro. Le risque de change est systématiquement couvert par le gérant. Bien que l'intention soit de se rapprocher d'une couverture intégrale, une couverture parfaite n'est pas possible et le portefeuille pourra être sur ou sous-couvert durant certaines périodes. La sensibilité (indication de la variation de la valeur de l'actif de Le Fonds lorsque les taux d'intérêt varient de 1%) est comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est compatible avec les investisseurs particuliers ayant une connaissance limitée des instruments financiers sous-jacents et n'ayant aucune expérience du secteur financier. Le produit est compatible avec les investisseurs qui peuvent supporter des pertes en capital et qui n'ont pas besoin de garantie du capital. Le produit est compatible avec les clients qui cherchent à faire fructifier leur capital et qui souhaitent conserver leur investissement sur 4 ans.

AUTRES INFORMATIONS

Le Dépositaire est Caceis Bank.

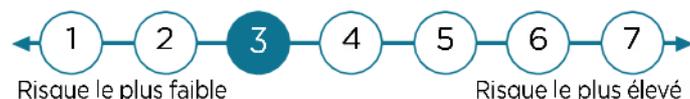
Le rachat des parts peut être demandé chaque jour.

Les sommes distribuables (résultat net et plus ou moins-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées chaque année.

La valeur liquidative par action est disponible sur www.dnca-investments.com et auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 4 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCES

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : Exemple d'investissement	4 ans EUR 10 000		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	

Scénarios

Minimum	I n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 6 900 -31.0%	EUR 6 650 -9.7%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 8 040 -19.6%	EUR 8 060 -5.3%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre septembre 2021 et octobre 2022.
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 10 170 1.7%	EUR 10 560 1.4%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2017 et mai 2021.
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	EUR 11 310 13.1%	EUR 12 290 5.3%	Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit entre mai 2013 et mai 2017.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si DNCA FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez CACEIS Bank, et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis

Investissement de EUR 10 000	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	EUR 507	EUR 1 191
Incidence des coûts annuels (*)	5.1%	2.7%

Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.1% avant déduction des coûts et de 1.4% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à EUR 300
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais	1.60% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 160
Coûts de transaction	0.47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 47
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la surperformance positive par rapport à l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged EUR	EUR 0

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée (RHP) : 4 années.

Le RHP a été choisi pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Vous pouvez obtenir le remboursement de la totalité ou partie de votre investissement à tout moment avant échéance du RHP ou le détenir plus longtemps. Il n'y a pas de pénalités facturées aux désinvestissements anticipés.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées par l'établissement en charge de cette fonction (CACEIS BANK) chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée après réception de l'ordre, à cours inconnu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite déposer une plainte auprès de la Société de Gestion du Fonds afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la plainte, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine à l'adresse suivante :

DNCA FINANCE, 19 Place Vendôme, 75001 Paris

dnca@dnca-investments.com

www.dnca-investments.com

Autres informations pertinentes

Des informations plus détaillées sur ce Fonds, telles que le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, auprès de la Société de Gestion ou en ligne à l'adresse www.dnca-investments.com.

Les performances passées et les scénarios de performance précédents sont disponibles auprès de la Société de Gestion.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

DNCA CONVERTIBLES EUROPE

Legal entity identifier: 96950041PIQ689VNVR48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui
 Non

<p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental: ___%</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables</p>
---	---



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Fonds promeut des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale. L'équipe de gestion du fonds s'appuie sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds prendra notamment en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres, etc.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants, etc.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale, etc.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le *stock picking* tient compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise basée sur une analyse extra-financière via l'outil propriétaire développé par la société de gestion (ABA), avec une approche « *best in universe* ». Il peut y avoir un biais sectoriel.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Le fonds n'a pas recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le fonds.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par le fonds pour les émetteurs privés sont :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA (cf. stratégie d'investissement) de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- La notation de la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette notation est basée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO₂/M\$ investi) du portefeuille du fonds,
- Intensité carbone : (t CO₂/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du fonds sont les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social (voir ci-après),
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux sont directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA (intégrant les principales incidences négatives pouvant entraîner une dégradation de la notation ABA en dessous du minimum).

En plus de l'intégration des principales incidences négatives dans la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA, DNCA Finance a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité et une trajectoire climat.

Dans ce contexte, la société de gestion a mis en place une politique d'exclusion :

- Charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels
- Armements controversés
- Non-respect du pacte mondial des Nations Unies : émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies et intégrés dans la liste des « *worst offenders* » tenue par la société de gestion et exclus de tous les portefeuilles de la société de gestion.

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

--- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Les principales incidences négatives (PAI) font partie des indicateurs de performance collectés dans le cadre de l'analyse. Un niveau élevé d'incidences négatives impacte défavorablement la note ABA utilisé dans le processus d'investissement. Les émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies - mais non intégrés dans la liste des « *worst offenders* » - seront défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



— — — Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations sont défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) sont exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous permet à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité éthique. Dès lors ces entreprises sont intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offender* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion utilise les données de fournisseurs de données externes pour :

- 1) Extraire les sociétés avec des alertes « *Norms based* »,
- 2) Filtrer les sociétés non pertinentes,
- 3) Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Ethique,
- 4) Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offender* ».

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce

produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui, _____

Le fonds tient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives font partie de la notation Responsabilité d'Entreprise (cf. ci-après),
- La société de gestion a mise en place une politique de de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO₂, intensité de CO₂, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues dans le rapport annuel du fonds.

Non

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décompose en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;

- Construction du portefeuille selon une approche « Top Down » (c'est-à-dire une approche qui consiste à s'intéresser à la répartition globale du portefeuille,
- Sélection de titres (approche « Bottom up ») sur la base d'une analyse multi facteurs (analyse fondamentale, technique et valorisation de l'option du crédit et caractéristiques de la convertible) suivi de l'analyse globale du portefeuille.

La notation ABA : outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise

L'analyse de la Responsabilité d'Entreprise permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Chaque pilier est noté indépendamment par la Société de Gestion et pondéré en fonction de son importance par rapport à la société cible. Chaque pilier est décliné en un ensemble de critères, sélectionnés en fonction de la matérialité (corrélation avec la performance économique de l'entreprise) qui sont au nombre de 25 environ au total (tels que listés dans le tableau ci-dessous). Ces critères peuvent être la qualité de l'évaluation du conseil d'administration, la rémunération du PDG, l'impact sur la biodiversité, la politique climatique et l'efficacité énergétique, etc.

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité Actionnariale	Respect des actionnaires minoritaires	Structure du contrôle Existence de pilule anti-OPA, limitation des votes
	Qualité du management	Taille et composition du comex Rotation des dirigeants, existence de contre-pouvoir
		Qualité de la stratégie
	Indépendance du Conseil et des comités	Taux d'indépendance du Conseil et des comités Séparation des pouvoirs CEO/Président
		Composition et taille du Conseil, jetons de présence
	Rémunération du CEO	Transparence de la rémunération Cohérence du variable avec les objectifs et résultats
		Pertinence des critères du bonus, conflit en AG
Risques comptables	Historique des litiges comptables (10 ans) Changement de méthodes/reporting comptable Indépendance des CAC	
Responsabilité Environnementale	Qualité de la communication financière	Confiance dans les guidances et transparence Historique des "profit warning" Accessibilité du management
	Management environnemental	Existence d'un SME et périmètre de reporting Qualité et consistance du reporting, objectifs chiffrés
		Existence d'une gouvernance en cas de forte contribution
	Politique climat et efficacité énergétique	Mise en place d'une politique d'efficacité énergétique Reporting précis et objectifs chiffrés
		Certification des process
	Régulation et Certification	Intégration des régulations liées au secteur Historiques d'accidents industriels
	Impact biodiversité et externalités	Gestion des contributions positives sur la biodiversité et reporting Intégration des enjeux en amont des projets Historique de pollution ou nuisances
Responsabilité sociale	Culture d'entreprise et gestion RH	Position des RH dans la hiérarchie de l'entreprise Leadership and typologie de culture Modèle de croissance et gestion des restructurations
		Mise en place des comités et procédures CHSCT
	Santé et Sécurité	Historique d'accidents du travail, niveau de

Axe Responsabilité	Critères	Indicateurs
Responsabilité sociétale	Climat social et conditions de travail	reporting
		Transparence et périmètre des indicateurs
	Formation et gestion des carrières	Qualité du dialogue social, jours de grèves, absentéisme
		Historiques de conflits sociaux
	Promotion de la diversité	Qualité des conditions de travail et respect des lois
		Plan de formation et pyramide des âges
	Attractivité et recrutement	Enjeux de transition spécifique sur le secteur
		Ancienneté des salariés et politique d'évolution interne
	Qualité, sécurité et traçabilité produits	Part de femmes parmi les employés
		Part de femmes parmi les équipes managériales
	Capacité d'innovation	Programme d'attraction des talents
		Attractivité du secteur de l'entreprise (Glassdoor rating, average salary/FTE)
	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Programme d'attraction des talents
		Capacité à recruter des compétences clés
Satisfaction client et gain de part de marché	Processus de contrôle qualité produits	
	Historique de défaut de qualité	
Respect des communautés locales et droits humains	Enjeux de sécurité du consommateur	
	Gestion interne ou externe de la R&D	
Cybersécurité et protection des données personnelles	Flexibilité des prix et pouvoir de la marque	
	Renouvellement produit et risque secteur & forte rupture	
Corruption et éthique des affaires	Contrôle de la chaîne d'approvisionnement et modèle (intégré ou forte externalisation)	
	Historique de défaut de la chaîne d'approvisionnement	
Cohérence fiscale	Politique de suivi de la satisfaction client	
	Évolution PDM	
	Qualité du réseau de distribution en B to B	
	Historique des plaintes clients	
	Respect des droits de l'homme, facilité du droit à opérer	
	Intégration des communautés locales	
	Historique des conflits locaux	
	Utilisation des données personnelles comme business model	
	Protection des données sensibles et respect de la vie privée	
	Mécanismes de protection contre les cyberattaques	
	Gouvernance et process de prévention de la corruption	
	Opérations des pays à risque	
	Historique pratique de corruption ou non éthique	
	Alignement du taux d'imposition avec la présence économique locale	
	Présence dans les paradis fiscaux	
	Évolution des taux d'imposition sur 10 ans.	

De plus, le suivi du niveau de controverse est pris en compte directement dans l'appréciation de la Responsabilité d'Entreprise et peut affecter la notation.

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ? D'une part, le fonds met en place une stratégie au travers de deux axes contraignants : les exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion et les exclusions spécifiques liées à la stratégie.

Exclusions appliquées à l'ensemble de la société de gestion :

- Exclusions basées sur les violations du Pacte Mondial des Nations Unies : après analyse et décision du Comité éthique en présence de la Direction de la Gestion, les sociétés intègrent la liste des « *worst offenders* » établie par la DNCA Finance et,
- Exclusions des entreprises impliquées dans les activités de production d'hydrocarbures non conventionnels et les activités liées au charbon thermique (production de charbon thermique et génération d'électricité à base de charbon). Ces entreprises sont graduellement exclues des portefeuilles selon le tableau ci-dessous :

Activités	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production de charbon thermique	A partie de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)
Génération d'électricité à base de charbon	A partie de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)

Activités		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
Production d'hydrocarbures non conventionnels	A partie de 10% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)	A partir de 5% du chiffre d'affaires	A partir de 5% du chiffre d'affaires

Les exclusions spécifiques lié à la stratégie du fonds concernent :

- L'exclusion des émetteurs ayant un haut profil de risque en termes de Responsabilité d'Entreprise (notation inférieure à 2 sur 10),
- Les exclusions sectorielles telles que définie dans la politique d'exclusion émise par la société de gestion.

Les exclusions appliquées qui sont détaillées dans la « Politique d'Exclusion » et la « Politique d'Investissement Responsable » de la société de gestion sont contraignantes. De plus amples détails à ce sujet sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/expertises/isr>). Le détail de la politique d'exclusion du fonds sont également disponibles sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Par ailleurs une politique stricte d'exclusion des armes controversées et d'exclusion sectorielle est mise en place et disponibles sur le site internet de la société de gestion (<https://www.dnca-investments.com/expertises/isr>).

D'autre part, le fonds est également tenu de respecter sa proportion minimale d'investissements durables qui s'élève à 20%.

Dans quelle proportion le produit financier financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ? Le fonds applique une réduction minimum de son univers d'investissement de 20% avec une approche « *best in universe* » comme décrit dans le prospectus.

- ***Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

La gouvernance est l'un des axes d'évaluation de la Responsabilité d'Entreprise : la Responsabilité actionnariale. Elle fait l'objet d'une notation sur 10 basée sur 6 critères : la qualité du management, la qualité des conseils d'administration et comités, la rémunération du président, la qualité de la communication financière, les risques comptables et le respect des actionnaires minoritaires. Environ 30 indicateurs de performance permettent d'évaluer les pratiques liées à la gouvernance avec ces 6 critères. De plus, les controverses liées aux bonnes pratiques de gouvernance viennent impacter la note globale.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



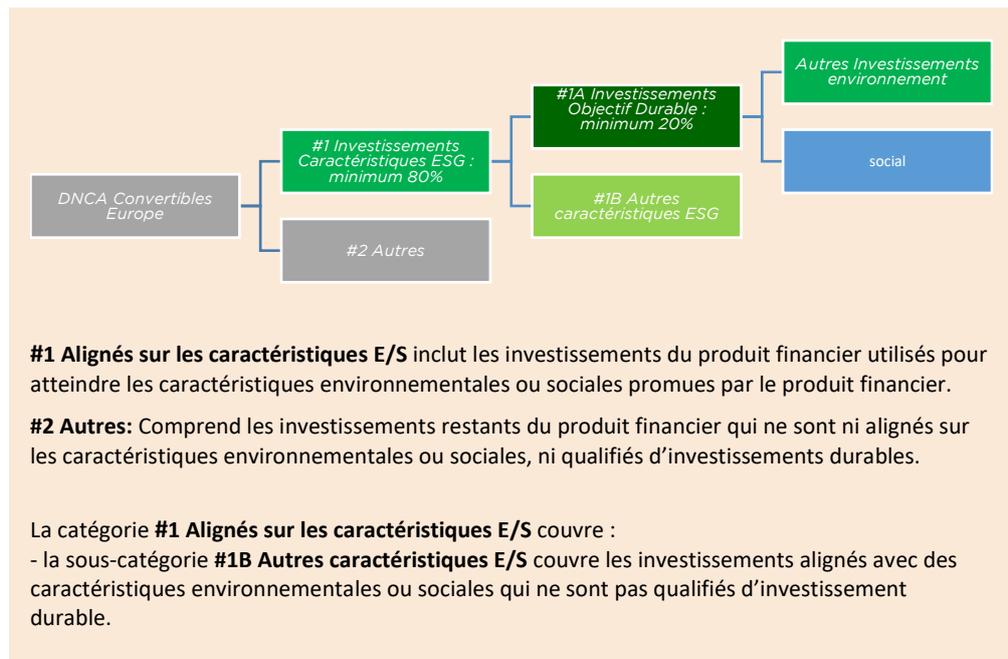
Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Le fonds investit au minimum 80% de son actif net dans actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 20% au moins de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires pour** refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles



- **Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le fonds n'investit pas dans des dérivés visant à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non Applicable.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

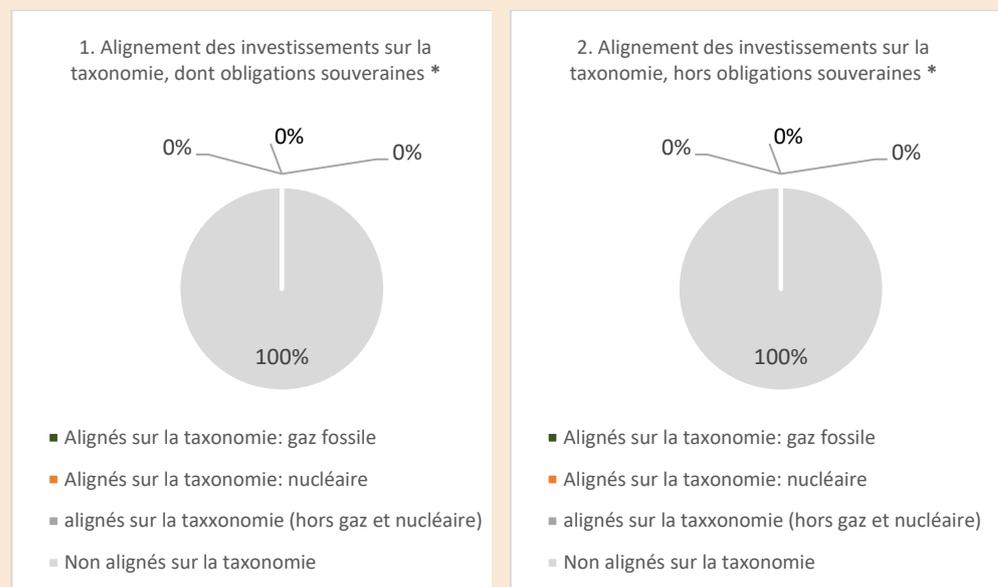
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnementale qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental (pilier « E ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 20% des investissements directs (hors dérivés, liquidités et équivalent dont des OPCVM monétaires). Le fonds investi dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds ne se fixe pas de part minimale d'investissements durables sur le plan social (pilier « S ») bien que la part d'investissements durables (piliers « E » et/ou « S ») représente au moins 20% des investissements directs du fonds (hors dérivés, liquidités et équivalent dont des OPCVM monétaires). Le fonds investi dans des actifs ayant des objectifs environnementaux et sociaux sans s'engager sur une part minimale d'investissements durable avec un objectif environnemental.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Le fonds peut investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments sont inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'ont pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments peuvent être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du fonds ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

L'indicateur de référence du fonds n'a pas vocation à être aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

- **Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Non applicable.

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti à tout moment ?**

Non applicable.

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable.

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifique au produit ?



De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : <https://www.dnca-investments.com/fonds/dnca-convertibles-europe/parts/r-fr0010678359>